

VISIO-REUNION CSO LAO Le 13/04/2022 à 21H

Présents : Mme C. BRUIN-GAUTIER, Ch. DUPRAT, E. LAGIER, C. LAGONELLE
M. E. ALBERT, G. BROUILLET, A. CABANIOLS, M. DELAY, J. DE OLIVEIRA, T. DUPRAT, G.
LATERRASSE, A. OLIVE, J. PIAT, P. SARRAT, et P. OLIVE.

Excusés : Mme S. VALETTE, M. C. CHEVAL, D. DONNETTE, JP. DORGANS, YB. GOUYEN, B.
MAUREL, L. VIUDES.

Pierre OLIVE remercie ceux qui ont pu se connecter ce soir. Il se réjouit de se revoir car on ne s'est pas réuni depuis longtemps.

1. DESIGNATION DES DELEGUES CSO sur les meetings à label régional :

Eric Albert confirme que la CSO FFA a accepté que le meeting de Auch soit rajouté à la liste initiale :

26/05/22	MONTAUBAN	En attente de la décision du club
04/06/22	ALES	En attente
08/06/22	CASTRES	En attente
15/06/22	TARBES	Mme LAGONELLE
25/06/22	BLAGNAC	M. DE OLIVEIRA
28/06/22	MURET	Mme DUPRAT
29/06/22	TOULOUSE	M. DUPRAT
29/07/22	AUCH	M. DELAY

Le JA de la dernière compétition à Montauban nous alerte sur la dégradation des installations de ce stade dont le club qui se réunit demain, est bien conscient. Celui-ci envisage toutes les solutions : travaux de remise en état, délocalisation à Sesquières avant les gros travaux municipaux : le nouveau stade de Montauban devrait être inauguré à l'automne par un nouveau meeting.

Il n'est pas question que les athlètes occitans pâtissent de cette situation et toutes les hypothèses seront étudiées par la LAO dès que la position du club sera connue !

Mme Lagonelle demande si une règle existe à propos des récompenses aux athlètes lors de ces meetings. Pour l'instant, la LAO n'a édité aucune règle. Cela dépend de la politique sportive de la LAO ; c'est donc une question qui peut être posée à un bureau ou un comité directeur LAO.

2. DESIGNATION des délégués de la CSO lors des compétitions régionales dont la CSO est responsable :

Rappel du rôle de ce délégué CSO LAO : il est l'homologue du délégué technique sur un championnat de France, encaisse les contributions financières des athlètes hors ligue ou en retard d'inscription, tranche les litiges en cas de problème de participation des athlètes, veille à l'application des règles décidées par la CSO LAO, établit les pénalités des clubs pour jury manquant et propose des améliorations pour les années futures.

07/05/22	LUNEL	M. P. OLIVE
07/05/22	MURET	M.J.DE OLIVEIRA
08/05/22	ALBI	Mme E. LAGIER
08/05/22	BLAGNAC	Mme Ch. DUPRAT
08/05/22	NIMES	M. P.OLIVE
22/05/22	RODEZ	Mme Ch. DUPRAT
28-29/05	MONTPELLIER	M. P.OLIVE
11/06/22	FOIX	M. J.DE OLIVEIRA
11/12/06	TOURNEFEUILLE	M. P.OLIVE
18/06/22	ALBI	Mme E. LAGIER
25/06/22	BLAGNAC	M. DE OLIVEIRA
16/07/22	SESQUIERES	M. P. OLIVE
02/10/22	SESQUIERES	Mme Ch. DUPRAT

Les autres compétitions seront pourvues si cela est possible.

LA CSO laisse bien sûr à la CRM, la CR MASTERS et la CRJ, le soin de gérer les compétitions qu'elles supervisent.

3. CSO FFA :

Seule la réglementation des chaussures appelle quelques remarques :

- Il n'est pas autorisé de courir en training lors d'une compétition d'athlétisme sur piste.
- Les athlètes devront être avertis qu'une réglementation existe et que des contrôles par sondage peuvent être réalisés.
- Les athlètes doivent donc connaître, et parfois devront déclarer, la marque et le modèle de leurs chaussures.

4. CROSS de la saison 2022-2023 :

La liste des candidats est rappelée et la proposition présentée à la désignation officielle sera la suivante :

- CROSS en RELAIS à MONTAUBAN le 20/11/22
- 1/4FINALE OUEST : AUTERIVE
- 1/4FINALE EST : LIMOUX
- 1/2FINALE : CAP DECOUVERTE par l'ATN, candidat par ailleurs aux championnats de France de cross 2024. En effet, il n'est pas possible pour les organisateurs, comme pour Montauban, d'accueillir la 1/2finale en 2024, 3 semaines avant les championnats de France mais il n'est pas imaginable que les athlètes occitans n'aient pas utilisé le site de championnats de France se déroulant en Occitanie !

José De Oliveira souhaite une refonte du calendrier de la saison cross qui devrait se dérouler en automne, puis l'hiver serait réservé à la saison en salle, avant que les demi-fondeurs ne puissent commencer la saison sur route et trail au printemps.

Eric Albert énonce que cela pourrait être mis en place si l'AG FFA décide le début unique de la saison au 1/9.

CHALLENGE REGIONAL DES CROSS LAO :

La CSO propose :

- De conserver ce challenge sur les 3 catégories CA JU ES pour 2023.
- D'exiger la participation aux championnats départementaux, plus aux 1/4FINALES, plus à la 1/2FINALE.
- De n'exiger en plus qu'à 1 seule participation à un cross à label (au lieu de 2).
- De ne prendre en compte que la participation d'un athlète à son propre championnat départemental.

ENCHAINEMENT 1/4FINALE-1/2FINALE des cross :

Après un débat très approfondi, la CSO propose :

- De garder la formule actuelle qui semble la moins mauvaise possible dans le but d'avoir une grande fête du cross lors de la 1/2FINALE.
- De ne qualifier à la 1/2FINALE que les arrivants des courses des 1/4FINALE.
- De ne pas établir de qualifications par équipes des 1/4finales vers la 1/2finale.
- D'utiliser le paiement en ligne comme caution pour une QE.

5. QUESTIONS DIVERSES :

3.1 Les clubs de N1-N2 ne sont pas autorisés à présenter plus de 2 athlètes par épreuve lors des interclubs.

3.2 Les horaires des compétitions parus sur le livret LAO ont déjà été modifiés une fois. Chaque utilisateur doit bien vérifier que la version qu'il a imprimée est bien celle en ligne, la seule valable !!

3.3 Les championnats de France CA JU pourraient se dérouler sur 4 jours à Mulhouse.

3.4 Les championnats de France ES à Albi les 9 et 10/7 se présentent bien. Les officiels déjà contactés doivent répondre le plus rapidement possible.

3.5 Le championnat de France du 5km se déroulera à ALBI à l'automne et la 1/2finale qualificative aura lieu à Narbonne le 18/9.

3.6 L'agglomération de Tarbes annonce l'inauguration de la salle de Tarbes le 29/4. Trois compétitions s'y sont déjà déroulées.